

S3Pi

Prévention des pollutions et des risques industriels
Estuaire de l'Adour

LETTRE D'INFORMATION
SUR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL
DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR



Sommaire

ACTIONS

Deux priorités
pour le SPPPI :
l'eau et
les risques
industriels
p 2/7



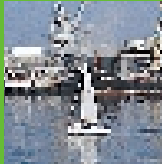
TRIBUNE LIBRE

L'association de
défense des inté-
rêts des usagers du
port de Bayonne
p 6



DOSSIER

«Les risques
industriels»
Raffinerie du
Midi,
Air Liquide
p 3 à 6



BREVES

SYDEC, RENO,
CCI de
Bayonne
Pays-Basque
p 8



Deux priorités pour le SPPPI : l'eau et les risques industriels



de désagrément, telles qu'exprimées dans ce sondage, sont dans l'ordre : les odeurs (36%), le bruit (32%), les poussières (31%), la pollution des eaux (31%), les fumées (21%), les risques industriels (8%) et la pollution des sols (4%). Les entretiens réalisés auprès de membres du SPPPI, font ressortir des thèmes prioritaires proches de ceux exprimés par le sondage d'opinion. La qualité des eaux apparaît à tous comme un enjeu central. Mais le thème des risques industriels revêt une importance plus forte pour les membres du SPPPI que pour les habitants.

Les premières actions

Pour satisfaire à ses missions et en tenant compte de ce diagnostic, un projet stratégique a été proposé comprenant les principes fondateurs du SPPPI, son fonctionnement et ses trois axes de travail prioritaires : l'eau, les risques industriels, l'air et le bruit.

L'assemblée générale du 20 janvier 1999 à Tarnos a entériné la création du groupe de travail sur l'eau et confirmé la nécessité du groupe sur les risques industriels.

Créé le 30 septembre 1998 par les préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour a souhaité se doter dès sa création d'un projet stratégique prenant en compte les priorités de ses membres mais aussi des populations environnantes.

Pour structurer son action, le SPPPI Estuaire de l'Adour a initié un diagnostic à travers un sondage d'opinion sur les quatre communes concernées et des entretiens avec plusieurs de ses membres : industriels, élus locaux, responsables d'associations et services de l'Etat.

A l'écoute des habitants

Fin 1998, un sondage d'opinion a été réalisé auprès de plus de 500 habitants sur les quatre communes entourant la zone industrielle et portuaire. Les résultats de ce sondage démontrent qu'une large majorité (89,9%) des habitants est satisfaite de la qualité de vie sur l'estuaire bien que la moitié (52%) perçoive des problèmes de pollution. Les principales sources

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Déjà conscient de l'importance du sujet, le SPPPI avait initié l'année dernière un groupe de travail sur les risques industriels.

Il est divisé en trois sous-groupes :

- le premier traite des procédures, des réglementations, des moyens d'intervention et des plans particuliers existants
- le second travaille sur les types de risques dans l'entreprise et inter-entreprises
- le troisième identifie les moyens d'information et de communication.

Enrichir la réflexion et proposer des actions

Les réflexions issues de ces travaux ont été alimentées par de nombreuses participations :

- le Centre de Secours Principal du District Bayonne-Anglet-Biarritz a identifié, qualifié et quantifié les risques internes et externes aux entreprises, avec une analyse des effets sur la santé de l'homme et de l'impact sur l'environnement,
- les industriels ont apporté une meilleure connaissance des plans particuliers existants,
- les communes et le District sont intervenus dans les domaines de la communication et de l'environnement.

édito

Depuis le premier numéro de cette lettre d'information, de nombreux travaux ont été engagés au sein du SPPPI : un sondage auprès des habitants des communes concernées et une réflexion en profondeur de chacun des membres du SPPPI ont permis de mettre en évidence certaines priorités. Deux groupes de travail ont alors été créés : l'un sur la qualité des eaux, l'autre sur les risques industriels.

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Estuaire de l'Adour est une structure locale qui intègre les communes environnantes de la zone industrialo-portuaire de l'estuaire de l'Adour : Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos.

En favorisant la concertation, en approfondissant les connaissances, en orientant les actions nécessaires pour réduire les pollutions et prévenir les risques technologiques, en informant le public... le SPPPI participe à l'amélioration de l'environnement industriel sur l'estuaire de l'Adour. La présence conjointe de l'Etat, des associations, des collectivités et des industriels garantit à la fois la pertinence des réflexions, la transparence des propositions et la cohérence des solutions envisagées. Cette Lettre d'information, destinée à tous les participants du SPPPI et aux habitants des communes concernées, participe

à la transparence des débats engagés au sein de cette instance de concertation. Elle vous tiendra régulièrement informé des propositions qui sont faites pour améliorer l'environnement sur l'estuaire de l'Adour.

Jean-Pascal COGÉZ
Sous-Préfet de Dax

Propositions d'actions sur les risques industriels

Le 8 septembre 1999, le groupe de travail a formulé plusieurs propositions.

1. Lutte anti-incendie

- Soutien au projet d'un 2ème remorqueur proposé dans la charte de la place portuaire de 1997
- Rappel du rapport du Commandant Geisler de 1993 : équipement et entraînement des pompiers pour intervention sur feu à bord
- Etude de sécurité sur le port : le groupe souhaite être informé sur les objectifs et le déroulement de cette étude

2. Sécurité des transports

- Risque de sinistres à l'extérieur du périmètre du port et pouvant entraîner de graves conséquences : transports aériens, fluviaux, routiers ou ferrés. Le groupe propose de prendre en compte ces mouvements de transport dans le cadre d'une étude analytique plus poussée intégrant d'autres partenaires concernés : Aéroport, Gendarmerie, SNCF, Douanes, SAMU,...
- Le groupe souhaite que soit établi un plan d'urgence préventif en cas de problème dans la traversée des communes de Tarnos, Boucau et Ondres par les camions citernes.

3. Information et communication

- Possibilité d'élargir les limites géographiques du SPPPI pour diffuser l'information
- Formation des élus
- Faire jouer au SPPPI Estuaire de l'Adour un rôle transfrontalier : organiser une visite de la zone industrialo-portuaire de Bilbao.

4. Prévention de crise

- Prévoir un exercice de crise sur l'ensemble de la zone
- Organiser un séminaire d'information ouvert à un large public

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EAU

*Créé par le SPPPI
le 20 Janvier 1999,
le groupe de travail «eau»
s'est rapidement enrichi de
la participation d'experts
extérieurs et de représen-
tants d'autres structures
concernées par le domaine
de l'eau : Université,
CNRS, Ifremer, INRA,
pêcheurs professionnels.*

Ce sont environ 25 personnes qui participent aux réunions plénières trimestrielles.

Le groupe de travail s'est donné deux missions principales :

- le recensement, l'analyse et la synthèse des études existantes concernant la qualité des eaux et les propositions éventuelles d'études complémentaires,
- l'élaboration de propositions d'actions visant à améliorer la situation.

La difficile identification des sources de pollution

Après des échanges d'informations nécessaires sur les rôles respectifs des nombreuses administrations concernées par le domaine de l'eau, le groupe a commencé le recensement et l'analyse des études et données disponibles concernant la qualité de l'eau de l'estuaire de l'Adour.

Ces études sont dispersées et fragmentaires et reposent sur des mesures discontinues souvent limitées dans le temps. Elles sont notamment insuffisantes pour analyser finement les sources de pollution. Or, l'une des attentes du groupe de travail est de pouvoir identifier d'une part, la pollution générée par les activités autour de l'estuaire et d'autre part, les pollutions pouvant venir de l'amont (sur l'Adour et la Nive) ou de l'aval (l'océan).

Suivre l'évolution de la qualité des eaux

Le groupe a décidé de travailler à la mise au point de propositions pour un programme de suivi continu et pérenne de la qualité des eaux de l'estuaire.

Ce dispositif permettra de connaître en continu les flux de pollutions et donc de mesurer l'efficacité des mesures techniques d'amélioration mises en œuvre.

Etudier les risques de pollution accidentelle

Le groupe prévoit par ailleurs d'étudier les risques de pollution accidentelle de l'eau, à la suite de crues, d'accidents industriels ou de navires, etc.

Les propositions concertées du groupe de travail eau du SPPPI devraient contribuer à l'amélioration de la connaissance et de la qualité de l'environnement de l'estuaire de l'Adour.

Rencontre avec Philippe Ivandekics, président de l'Association de Défense des Intérêts des Usagers du Port de Bayonne

*L'association créée en 1967, regroupe
les différents acteurs de la filière portuaire
Bayonnaise (industriels, manutentionnaires,
transitaires, consignataires, lamaners,
remorqueurs, pilotes, etc...) dont 4 socié-
tés sont classées SEVESO ou assimilées.
Elle représente 800 emplois directs et
quelques 3 000 emplois indirects.*

Les différents industriels implantés sur le Port à l'issue de la reconversion des Forges de l'Adour ont senti le besoin de parler d'une seule voix aux différentes administrations qui gèrent le Port : CCI, DDE, Douanes, etc...

«Les usagers sont désormais impliqués et reconnus sur la place portuaire»

C'est ainsi que des améliorations et facilités ont pu être obtenues en matière de dédouanement. Les tarifs CCI sont négociés chaque année. En clair, les usagers sont désormais impliqués et reconnus sur la place portuaire.

Lorsque l'idée de la création d'un SPPPI estuaire de l'Adour a été émise, cela faisait un an ou presque que des débats plus ou moins formels étaient engagés avec les élus des villes riveraines, la DRIRE Aquitaine et les associations de défense des riverains et de l'environnement.

«Le SPPPI est l'instance idéale où chacun peut s'exprimer en toute franchise»

Pour nous, le SPPPI est l'instance idéale où chacun peut s'exprimer en toute franchise sur des sujets aussi sensibles que le risque industriel ou les pollutions. Il doit être un lieu d'échanges de données, un lieu d'interrogations légitimes des différents riverains, mais il faut aussi que les industriels se fassent entendre. Il n'est pas facile de faire cohabiter industrie avec voisinage et protection de l'environnement, surtout dans notre région par ailleurs si accueillante pour une autre forme d'industrie, je veux parler du tourisme.

«Nous sommes prêts à jouer la transparence»

Le SPPPI nous permet de faire le « point zéro » en matière de pollution en général, ce qui nous permettra de mesurer les efforts que chacun de nous devra faire. Tout n'est pas rose loin de là ! Certains industriels ont fait de réels efforts pour traiter totalement ou partiellement leurs rejets aqueux, de fumées ou d'odeurs. Il faut comprendre leurs difficultés et les aider, les accompagner dans leur démarche d'amélioration. Aujourd'hui, nous sommes prêts à jouer la transparence et cela a été une démarche difficile ! Notre ambition est d'être considérés comme partenaires à part entière au sein de notre région pour une qualité de vie encore meilleure.

**Ce n'est pas un acte de foi, c'est une réalité !
Nos entreprises sont ouvertes à tout le monde. Nous
sommes prêts à vous y accueillir.**

Philippe IVANDEKICS,
Président de l'ADIUP - Directeur de LBC
Tél. 05 59 64 48 00

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE PORT DE BAYONNE

Mise en place de deux unités de traitement des eaux pluviales

L'année 1999 voit s'achever le programme d'investissements du XIème Plan avec notamment la fin des travaux de restructuration des quais de la zone portuaire de Boucau-Tarnos. C'est dans le cadre de cette dernière opération que la CCI de Bayonne Pays Basque va mettre en place pour la première fois une unité de traitement des eaux pluviales avant rejet dans l'Adour.

Pourquoi traiter les eaux pluviales ?

Depuis longtemps, la CCI est préoccupée par le phénomène de lessivage des terre-pleins portuaires par les eaux de pluie, particulièrement sur le Quai en Eau Profonde, dernier quai à l'aval de la zone.

C'est là que sont déchargés les phosphates et engrais alimentant les usines.

Lors du déchargement de ces produits pulvérulents, on ne peut éviter des pertes de produits occasionnant des dépôts sur les zones de chargement et de circulation des camions. Malgré les balayages, il subsiste des produits qui sont lessivés par les eaux de pluie et inévitablement entraînés dans l'Adour. Même si ces produits ne sont pas très nocifs, leur concentration constitue une pollution à éviter.

Comment va-t-on traiter les eaux pluviales ?

A l'occasion de la réfection complète des terre-pleins de la zone vont être mis en place deux décanteurs spéciaux par lesquels passeront toutes les eaux collectées sur les terre-pleins.

Ces décanteurs, d'une capacité unitaire de 17 m³ seront équipés de filtres permettant d'arrêter les particules les plus fines.

L'ensemble de ce matériel nécessitera des nettoyages fréquents. Les matériaux récupérés seront ensuite, selon leur qualité, soit mis en décharge, soit recyclés. Le coût de ces installations de traitement est de 1,3 MF.

Une aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a été sollicitée.

Quelle suite à ce programme ?

Au fur et à mesure de l'aménagement des zones portuaires, la CCI va progressivement équiper l'ensemble du port d'unités de traitement des eaux pluviales. Par ailleurs, elle va poursuivre avec les entreprises la recherche de solutions pour les autres problèmes environnementaux relevés, notamment dans le cadre des travaux de la commission «environnement».

SYDEC

Sécuriser le réseau d'eaux usées

Le syndicat départemental d'électricité et d'eau des communes des Landes est devenu propriétaire et gestionnaire du réseau d'eaux usées de la zone industrielle le 1er janvier 1998. Sa première action a été de dresser une carte de ce réseau.

En 1999, une enquête a été lancée pour identifier les industriels de la zone : type d'entreprise, raison sociale, process de fabrication, identification de leurs réseaux internes et de leurs types de rejets. Cette enquête est encore en cours.

En parallèle, le SYDEC effectue un nettoyage du réseau par l'intérieur, accompagné d'une inspection télévisuelle. Le but est de quantifier le nombre de branchements sur le réseau et d'identifier les industriels raccordés.

Au premier semestre 2000, le SYDEC engagera une action préventive :

- installation d'une télétransmission à distance avec une sonde à hydrocarbures sur le poste de relevage,
- installation d'un déshuileur et un séparateur à hydrocarbures en amont de ce poste.

RENO

Programme de décontamination

Les études qui ont été effectuées sur la contamination radioactive du site de la société RENO au Boucau (voir notre précédente édition), ont permis de mettre en évidence qu'il était le siège d'une pollution radioactive modérée. Elle nécessite :

- le traitement de certains produits (terres, poussières, ferrailles) ressortissants de la catégorie des déchets radioactifs pour environ 30 m³
- la mise sous confinement avec surveillance d'environ 10 000 m³ de produits de faible à très faible activité.

Les déchets radioactifs seront stockés sur place dans des conteneurs adaptés selon les préconisations de l'ANDRA* en attendant que cette agence dispose des capacités de stockage adéquates.

Par ailleurs, des travaux de décontamination seront effectués à l'intérieur du bâtiment de broyage.

Le programme de travaux de décontamination élaboré avec l'ANDRA* et l'OPRI** devra faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

La première phase des travaux (mise en conteneurs des déchets radioactifs et décontamination des locaux) sera réalisée au cours du premier semestre 2000. Ensuite, de nouveaux contrôles seront effectués qui permettront de préciser les mesures à prendre concernant les modalités de confinement des terres faiblement radioactives. Des mesures d'accompagnement (surveillance et servitudes) seront également imposées par arrêté préfectoral.

*Andra : Agence nationale des déchets radioactifs

** Opri : Office de protection contre les rayonnements ionisants



SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR PRÉVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES INDUSTRIELS

Directeur de la publication :
François GOULET

Responsable de la rédaction :
Christian LAPUYADE-AUFOO

Vues aériennes : M. LAPLACE

Secrétariat :

DRIRE AQUITAINE

95, rue de la Liberté

33073 BORDEAUX CEDEX

Le secrétariat du SPPPI est assuré par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine.

Le SPPPI est financé par l'Etat, les collectivités locales et les industriels.

Tel : 05 56 00 04 00

Fax : 05 56 00 04 91

LES RISQUES INDUSTRIELS

(2)

La première lettre du SPPPI estuaire de l'Adour abordait dans son dossier

«Risques industriels» certaines notions générales (PPI, POI, étude des dangers, directive SEVESO) et présentait la situation de deux entreprises : LBC Bayonne et Maisica.

Nous poursuivons cette présentation à travers deux autres industriels impliqués dans des démarches de prévention et de sécurité :

Raffinerie du Midi et Air Liquide-SOGIF.

> RAFFINERIE DU MIDI : réceptionner, stocker et redistribuer en toute sécurité

L'établissement de Boucau de la RAFFINERIE DU MIDI est l'unique établissement pétrolier de sa catégorie dans le Sud Ouest de la France.

Ce qui lui confère une place stratégique et se trouve être un atout majeur pour la vie économique de la région.

Le propre de son activité est de réceptionner, stocker et redistribuer les produits d'hydrocarbures liquides qui lui sont confiés avec les plus grandes garanties de qualité et de quantité.

Pour ce faire, Raffinerie du Midi s'est engagée dans une démarche de politique d'assurance qualité et bénéficie depuis 1996 d'une certification ISO 9002.

Prévoir et gérer les risques

De par son activité, Raffinerie du Midi Boucau est classée «SEVESO» et dispose d'un P.O.I (Plan d'opération Interne) et depuis peu d'un P. P. I. (Plan Particulier d'Intervention) établi par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Ces outils permettent la gestion d'un éventuel accident majeur (incendie ou pollution). Les sources de risques industriels ont été répertoriées et analysées dans le cadre d'une étude de danger, document





Si un manquement à ces règles est décelé, l'interdiction de charger sera immédiatement appliquée. Pour ce qui est de l'intervention en cas de feu au poste de chargement, nous disposons d'une installation fixe d'extinction pouvant être déclenchée à distance par un seul opérateur.

Risque de feu et de pollution lors des réceptions de navire

Chaque réception de bateau génère forcément un risque compte tenu des produits transportés, le risque de pollution étant le plus probable. Tout navire transportant des matières dangereuses est soumis, par le règlement des ports, à une surveillance obligatoire depuis son accostage jusqu'à son départ. Pour notre part, cette surveillance est effectuée par la Coopérative de lamanage du port de Bayonne, sous couvert d'un contrat de service. Ce gardiennage doit permettre le déclenchement d'une alerte rapide en cas d'accident. Il est complété par un échange de consignes de sécurité Bord/Terre (fiches réflexes et Check list sécurité). En plus des moyens existants, il serait utile de mettre en place, au niveau du port, des moyens et des procédures d'interventions rapides (un Plan d'Intervention Portuaire) pour faire face

avec plus d'efficacité à une pollution accidentelle qui ne se limiterait évidemment pas à une zone déterminée du port.

D'importants investissements pour améliorer la sécurité

Renforcer la prévention des risques, cela passe également par l'amélioration des équipements existants. Les travaux en cours prendront fin en 2001 par l'implantation d'une U.R.V. (Unité de Récupération de Vapeur). Celle-ci évitera, lors des opérations de chargement des camions, le rejet dans l'atmosphère des vapeurs d'hydrocarbures gazeux, phénomène contribuant à l'effet de serre. Le coût de ces travaux est de 30 millions de francs répartis sur une période de 7 ans (1995 à 2001).

Indispensable : la formation professionnelle

Toutes ces dispositions techniques sont complétées, dans le cadre de la formation professionnelle continue, par une remise à niveau régulière du personnel et plus précisément dans le secteur de la Sécurité.

Daniel CHAPRIER, Chef d'établissement

indispensable et contrôlé notamment par la D.R.I.R.E. pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Ses installations et équipements sont étudiés pour contenir et résoudre tout incident dans l'enceinte même de l'établissement : cuvettes de rétention autour des réservoirs de stockage, canalisation des effluents industriels sur un séparateur/décanteur soumis à des analyses mensuelles des rejets, six puits piézométriques pour contrôler les nappes phréatiques, défense incendie autonome.

Exemples de scénarios d'incidents

En plus du risque de feu de cuvette qui est l'accident majeur déjà présenté par LBC Bayonne dans la première Lettre du SPPPI, nous avons d'autres scénarios à prendre en compte.

Feu au poste de chargement

Le poste de chargement est le point sensible de notre activité où sont manipulés quotidiennement les hydrocarbures. Les risques autour de ces opérations de chargement sont limités lorsque l'ensemble des procédures d'intervention est respecté. Pour ce faire :

- tout chauffeur de camion citerne doit être titulaire d'une attestation de formation pour la manipulation et le transport de matières dangereuses,
- les camions citernes doivent obtenir un certificat d'agrément pour ce type de transport avant leur mise en circulation pour pouvoir accéder aux installations de chargement.

Ces deux obligations sont régulièrement contrôlées par notre personnel sous l'entière responsabilité du Chef d'établissement.

Mieux connaître la Raffinerie du Midi

En 1882, l'une des premières raffineries de pétrole a été créée à Balaruc les Bains (Hérault), au bord de l'étang de Thau par des négociants en huiles minérales «Fenaille et Despeau» auxquels sont venues s'associer très rapidement deux autres Sociétés «Les Fils de A. Deutsch» et «Desmarais Frères».

Ces trois Sociétés vont être reprises respectivement par ESSO/SHELL et TOTAL qui constituent actuellement les trois actionnaires à parts égales de la S.A.R.L. RAFFINERIE DU MIDI. Son Siège Social est basé à Paris et gère également les Sociétés Dépôts de Pétrole Côtiers, le Groupement Pétrolier de Brest et le Groupement Pétrolier de Haute Savoie. A ce jour cet ensemble est composé de 14 dépôts et représente 9,5 % du trafic national des carburants et combustibles.

Sur le port de Bayonne, Raffinerie du Midi est autorisée à exploiter un dépôt d'hydrocarbures liquides depuis mai 1951. Actuellement, le dépôt est réglementé par l'arrêté préfectoral du 21 novembre 1994 pour une capacité de stockage globale de 37 596 m³ répartis sur cinq produits qui sont le supercarburant, l'essence sans plomb 95, l'essence sans plomb 98, le gazole et le fioul domestique. L'activité actuelle est de 480 000 m³/an, réceptionnés par bateau (70 pour l'année 1999) et redistribués par camions citernes ce qui correspond à un trafic de 16 000 véhicules / an. Le site de BOUCAU emploie huit personnes.



> **SOGIF du groupe AIR LIQUIDE**

Prévention et sécurité Environnement et qualité

L'usine de TARNOS, créée pour alimenter l'Acierie de l'Atlantique et implantée sur son site, est une unité de production du groupe Air Liquide. Lors de la conception et de la réalisation de cette installation, le groupe a appliqué les principes de sécurité provenant d'une part de sa longue expérience en la matière (Air Liquide fabrique des gaz depuis 1902) et d'autre part de sa participation active à divers groupes de travail orientés vers la sécurité (Industrial Gas Committee IGC).

Sécurité : prévoir pour prévenir

Pour prévenir un incident, il faut imaginer un scénario, étudier ses conséquences et mettre en place les moyens et l'organisation adaptés pour y faire face.

Le scénario d'incident le plus grave a été envisagé, même si, compte tenu des règles de sécurité observées lors de la réalisation des équipements, son éventualité est quasiment nulle.

Le scénario étudié consiste en la dispersion d'un nuage d'oxygène émanant d'un stockage dont la plus grosse vanne aurait cédé sans possibilité d'obturation immédiate. C'est pourquoi, pour prévenir d'éventuelles conséquences pour le voisinage, l'enceinte de l'installation a été dimensionnée de façon à ce que les zones dans lesquelles les taux en oxygène pourraient dépasser 25%* restent à l'intérieur du site.

Des moyens adaptés

L'automatisation très poussée des unités limite les interventions manuelles et les risques de fausses manœuvres. Elle assure également la mise en sécurité automatique de l'installation. Le personnel est formé et entraîné à réagir aux risques potentiels générés par les installations. Il bénéficie aussi de l'appui et de l'assistance de la Direction Exploitation France du groupe Air Liquide. Enfin Air Liquide dispose sur place des moyens destinés à lutter contre tout début d'incendie. L'ensemble des moyens et des procédures à mettre en œuvre pour répondre à toute situation accidentelle éventuelle sont consignés dans le Plan d'Opération Interne (POI).

* Le taux moyen habituellement constaté est de 21%.
Un excès d'oxygène augmente l'inflammabilité des combustibles et la vitesse de combustion.
Jusqu'à un taux de 25% en volume, il n'y a pas d'augmentation significative des risques dus, par exemple, à l'inflammation d'un vêtement.
Jusqu'à des concentrations de 60%, les effets physiologiques sur l'homme sont quasiment nuls.



Environnement – Qualité – Sécurité : des démarches complémentaires

L'engagement de la direction d'Air Liquide concerne à la fois la qualité, la sécurité et l'environnement. Pour atteindre les objectifs fixés dans ces trois domaines, il faut conjuguer implication du personnel et relations de confiance avec les clients.

Vers la certification «environnement» ISO 14001

En ce qui concerne la qualité, la certification ISO 9002 a été obtenue sur l'ensemble des sites de production, dont celui de Tarnos. Le site de Tarnos a été certifié rapidement après sa mise en service début 1998.

La démarche habituelle d'Air Liquide en matière de protection de l'environnement consiste à mettre en oeuvre les moyens techniques nécessaires pour éviter toute pollution du milieu environnant ainsi que toute nuisance vis-à-vis des riverains. Un système de management de l'environnement est mis en place afin que toutes les unités de production, dont Tarnos, obtiennent la certification ISO 14001.

Un manuel Assurance Sécurité

L'objectif «zéro accident» est une préoccupation prioritaire et permanente. Dans ce but, le groupe fait usage des concepts, des méthodes et des outils de management qui ont fait leur preuve dans le domaine de la Qualité et de l'Environnement :

- agir en prévention
- mobiliser les ressources humaines
- s'appuyer sur les méthodes et outils communs (arbre des causes, diagramme de Pareto)
- effectuer des audits.

La mise en place en 1997 d'une démarche Sécurité structurée s'est inspirée du référentiel normatif «Environnement ISO 14001». Aujourd'hui, un manuel Assurance Sécurité a été élaboré.

Vers un système unique plus performant

La mise en place d'un système de gestion de sécurité au niveau de la Direction Exploitation France suivant la directive SEVESO 2 conduira probablement à constituer un système unique en prenant pour base le système Qualité et en définissant de façon très précise le champ d'application de chacun des systèmes - Sécurité, Qualité, Environnement - par le biais, par exemple, de la définition des équipements et paramètres critiques.

Dans la foulée de la Sécurité et de la Qualité, la démarche Environnement est complémentaire.

Pour les trois démarches, un système d'audit permettra de s'assurer que le système vit et le fera progresser en efficacité.

Philippe DUMUR
Animateur Qualité Environnement



> Mieux connaître SOGIF du groupe AIR LIQUIDE

SOGIF produit de l'oxygène et de l'azote gazeux à partir de l'adistillation à basse température de l'air ambiant. En effet, l'air est constitué d'environ 78 % d'azote, 21 % d'oxygène et de 1% d'argon (d'autres constituants : gaz rares, CO₂ sont présents dans de faibles proportions). La distillation permet de séparer ces divers constituants. Les gaz sont ensuite véhiculés par canalisation jusqu'au site client ADA. La fourniture d'argon est assurée par un système de vaporisation de l'argon liquide. Des systèmes de vaporisation d'oxygène et d'azote liquide complètent ce dispositif.

Deux stockages d'oxygène liquide de 200 000 litres chacun, un stockage d'azote liquide de 40 000 litres et un stockage d'argon liquide de 30 000 litres constituent une réserve en cas d'arrêt de la production.